

## Mali : oser le débat sur l'évolution territoriale pour une paix définitive

Le Conseil des ministres du 7 juin 2019 a annoncé la désignation des personnalités chargées de conduire le processus de dialogue politique inclusif, dont la tenue avait déjà été évoquée par le Président de la République, le 14 avril dernier, dans son adresse à la Nation. Au Mali, comme dans d'autres pays africains, le dialogue direct avec les populations pour sortir d'une crise politico-institutionnelle est encore ressenti comme un échec, sinon une violation des principes de la démocratie représentative. Or, dans l'histoire des nations, les faiblesses liées aux démocraties représentatives, en construction, ont toujours été suppléées par les atouts du dialogue direct (l'essence de la démocratie participative).

Le dialogue « la palabre », mécanisme traditionnel de résolution des conflits en Afrique, a été toujours utilisé dans la gestion des tensions et des divergences. Dans le cas du Mali, le dialogue politique national inclusif se tient dans un contexte marqué par une crise sociopolitique d'une gravité inédite. Pour cette raison, il est nécessaire de mettre au cœur de ce dialogue deux questions essentielles : que fait-on des revendications territoriales exprimées par certaines communautés ou groupes armés ? quelle place est réservée à notre patrimoine commun, fruits de notre histoire commune et du vivre-ensemble pluriséculaire de la nation ?

Depuis l'indépendance du pays, la moindre revendication d'une autonomie territoriale est taboue, parce perçue comme une menace pour l'unité nationale. Les arguments tels que *“c'est la France ou les Nations unies qui veulent nous diviser”* sont ressortis. « *Les risques de la partition du pays* » sont gravement évoqués. Or, ce discours de victimisation, largement servi aux citoyens par les leaders politiques et certains intellectuels, est la preuve d'une faible connaissance du parcours historique des communautés et surtout un manque de vision stratégique face aux évolutions en cours dans notre pays, au Sahel et dans le monde. Il cache, en fait, une réticence idéologique à ouvrir le débat sur le modèle de gouvernance publique pour une sortie de la crise grâce à l'instauration d'une paix durable. Il y a lieu de rappeler que la revendication politique d'une autonomie territoriale allant jusqu'à l'option pour le fédéralisme ne doit pas être taboue, car actuellement il y a plus important à sauvegarder pour le Mali.

Les groupes armés, qu'ils soient religieux ou ethniques, revendiquent l'acceptation d'une spécificité culturelle ou religieuse : donc la reconnaissance d'une identité. Dès lors, la tendance à faire obstacle au débat sur la diversité de la géographie territoriale et des identités communautaires posent problème. Ces revendications, liées à des frustrations réelles ou ressenties, doivent être écoutées et analysées. Le retour de la stabilité durable passera, sans doute, par un compromis entre les acteurs maliens sur la question du respect des identités, de la spécificité et de la diversité des territoires locaux, qui constituent la nation et le territoire du Mali.

Le Mali, une « nation en évolution », est l'un des pays africains les plus vastes et les plus riches en expériences endogènes du pluralisme et de la cohabitation (une culture du vivre-ensemble pacifique entre les communautés ethniques et religieuses). Ces expériences sont des acquis historiques divers qui méritent d'être valorisés. Dans cette optique, le fédéralisme peut être une des réponses qui permettront de donner une autonomie d'action aux acteurs territoriaux, doublée d'une obligation de la recherche du compromis et du consensus pour les leaders nationaux. Rien que pour cela, la question de la nature et de la forme d'un Etat véritablement malien doit être au centre du dialogue politique en préparation.

Sur le plan historique, les empires et les royaumes qui se sont succédés sur le territoire du Mali actuel ont été bâtis dans le respect des spécificités propres à chaque communauté. Au regard de ce patrimoine historique, les questions liées à l'autonomie des territoires ne devraient pas être taboues tant que les « communs nationaux » sont préservés. Mieux, la Constitution en vigueur dit que « les

*collectivités s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi »* (art 98). De ce fait, la liberté administrative (le principe de l'autonomie) est au cœur la réforme de décentralisation en cours. Cela veut simplement dire que « *les régions de Kidal, Mopti ou Kayes peuvent avoir leur autonomie et rester maliennes* ».

Les défis locaux, dans un pays fortement fragilisé comme le nôtre, autorise à utiliser le concept de refondation pour la simple raison que le statu quo en cours est intenable et aucun retour en arrière n'est possible. Pendant près de six (6) décennies, les tensions autour de la gestion des terroirs et de leurs ressources, entre les administrations de l'État et les communautés locales, se sont aggravées. L'une des conséquences majeures est la spéculation foncière généralisée, qui menace la stabilité et même l'avenir du pays. Le pouvoir des chefferies coutumières s'est peu à peu réduit au profit de réseaux de corruption portés par de nombreux acteurs étatiques et des intermédiaires peu scrupuleux. A la frustration née de cette situation, est venu s'ajouter l'effet néfaste de la compétition entre plusieurs sources de droit (coutumier, étatique et religieux) sur certains territoires, notamment dans les régions du centre et du nord pays, dont l'État ne sort pas toujours gagnant. Au stade actuel de la crise, la nécessité d'instaurer un modèle de gouvernance accordant aux territoires régionaux et locaux une large autonomie dans certains domaines de l'action publique est incontournable, car les communautés veulent « faire à leurs manières ». En d'autres termes, la stabilité et la paix durable, dans un pays aussi vaste et divers que le Mali, passent par la reconnaissance et même l'accompagnement d'une autonomisation des territoires sub-nationaux. Le fédéralisme peut être donc une des options à examiner.

L'incarnation de la confiance nationale est d'abord portée par un Etat qui détient ce que Max Weber appela « *le monopole de la violence légitime* », en plus de la gestion équitable des ressources nationales. Le 7 juin 2019, dans la région de Mopti, l'attaque à Sobane-Da a fait près d'une centaine de morts. Ce cas, qui n'est pas isolé, pose clairement la question de la capacité et de l'efficacité du maillage territorial des forces de défense et de sécurité. En fait, on constate non seulement une défaillance doctrinaire en la matière, mais également une faiblesse dans la capacité de maillage du territoire national. A ce titre, faut-il rappeler l'origine des milices communautaires comme « Gandaizo » ou « Dan Nan Ambassagou » ? Ces milices sont nées d'une nécessité de protection des communautés rurales, que ni l'armée et ni les forces de sécurité nationales (police, gendarmerie et garde républicaine) ne peuvent assurer toutes seules. Et, d'ailleurs, dans la situation actuelle d'insécurité aggravée, les communautés locales de certaines zones concernées préfèrent la protection des milices communautaires que celle controversée (à tort ou à raison) des forces de défense et de sécurité nationales.

De plus, malgré la nomination de nombreux militaires au poste de gouverneur, notamment dans les zones sous tension, le *matching* entre territoire et sécurité a du mal à se mettre en place au Mali. Dans ce domaine et dans bien d'autres, le Mali doit oser inventer et mettre en œuvre ses propres méthodes en s'appuyant sur les expériences locales et ne pas avoir peur de parler d'autonomie, de statut particulier ou de fédéralisme. L'État doit s'engager dans un « *pacte de confiance avec les communautés* », en plaçant le retour de la sécurité proactive au cœur des enjeux. Le maillage territorial de proximité doit-être un sujet de préoccupation majeure pour la sécurité des populations, car tout vide en ce domaine est comblé par les milices communautaires ou les bandes armées « terroristes ».

Les réponses locales à la crise de gouvernance sont nombreuses et diversifiées, mais non exploitées. Il est opportun pour la sortie de crise de se servir de ces solutions pour refonder une nation malienne moderne avec des collectivités territoriales fortes et autonomes. Au sein de chaque collectivité territoriale malienne des moyens locaux de mutualisation par la convergence des intérêts individuels existent pour la construction du commun. Cette approche locale favorise d'abord le dialogue local pour, plus tard, s'inscrire dans un projet plus global de développement. Il faut privilégier les relations

horizontales de co-construction et donc accepter de territorialiser l'action publique. Les communautés ont longtemps demandé, mais aujourd'hui exigent une gestion locale de leurs ressources. La modernisation de la gestion publique et les questions que la géopolitique internationale pose doivent pousser les pouvoirs politiques : i) à reconnaître les responsabilités des territoires, ii) à accepter la gestion locale des ressources et iii) à comprendre l'organisation sociale de chaque communauté et leurs règles, les vécus. De ce processus peut aboutir un idéal commun : une Nation diverse fondée sur la confiance mutuelle et la reconnaissance.

**Ousmane Sy**, promoteur du Centre d'expertises politique et institutionnelle en Afrique

**Mohamed Maïga**, ingénieur social et consultant sur les questions territoriales ;

**Alhoudourou Maïga**, journaliste et analyste sur les questions de sécurité au Sahel ;

**Boubacar Salif Traoré**, consultant, directeur d'Afriglob ;

**Bokar Sangaré**, journaliste indépendant